



**PROCES VERBAL
CONSEIL de COMMUNAUTE
du 11 décembre 2007 - 19 h 00
Salle communale de ELBACH**

Sous la Présidence de Patrick FISCHER, Président.

Sont présents :

MM. LAMERE Jean-Luc, DITNER Mathieu, BOLORONUS Bernard, JACQUOT François, Mme KARCHER Monique, MM. MEYER Gérard, ROY Thierry, ROTH Jean-Luc, SCHITTLY Philippe, PFANTZER Pascal, QUIQUEREZ Alain, PREMERSDOERFER Jean-Louis, WITH Louis, GAUGLER Yvan, WILLM Pierre, BLONDE Eugène, SCHMITT Pierre, MESSERLIN Alexandre, LANDEMAINE Gérard, KLEITZ Jean-Pierre, SCHNOEBELEN Gabriel, FISCHER Patrick, KUONY Laurent, BIECHLIN Bertrand, TRABOLD André, SCHITTLY Bernard, RICHE Paul, SUTTER Bernard, BARNABE Daniel, SALOMON Denis (30).

Excusés : MM, ELSAESSER François, DEVANTOY René, RICHARD Lucien, DIETMANN Daniel, HERRGOTT Michel, GISSINGER François, WIOLAND Gérard (7)

Absents : Mr BILGER Gérard, Mme VIC Denise, MM BISCHOFF Gilbert, FINK Jean-Luc, GENTZBITTEL Claude, WIES Joël, DIETMANN Marc (7).

Assistent également pour le personnel :

Mlle MONGODIN Audrey

Mme SCHILLING Sylvie

Mr BOETCH Eric

Mr Philippe GERARD, Trésorier

Monsieur Alexandre MESSERLIN, Maire d'Elbach, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les invite au verre de l'amitié à l'issue de la séance de travail.

Le Président soumet aux Conseillers Communautaires, le compte rendu de la réunion du conseil qui s'est tenue le 17 septembre 2007, qui est approuvé à l'unanimité.

POINT 1	DESIGNATION DELEGUES AU SM4
----------------	------------------------------------

Vu la modification statutaire du Syndicat Mixte du Secteur 4, approuvé par Arrêté Préfectoral n° 2007-313-15 du 9 novembre 2007, portant sur les articles 8 et 14 des statuts du syndicat ;

Le Conseil de Communauté, après délibération,

DESIGNE les 2 délégués titulaires et les 2 délégués suppléants, à vote secret et obtenant les voix comme suit :

◇ Délégués titulaires :

- Monsieur Patrick FISCHER, 29 voix pour et 1 abstention
- Monsieur Daniel DIETMANN, 29 voix pour et 1 abstention

◇ Délégués suppléants :

- Monsieur François GISSINGER, 29 voix pour et 1 abstention
- Monsieur Jean-Pierre KLEITZ, 29 voix pour et 1 abstention

En qualité de délégués de La Porte d'Alsace Communauté de Communes de la région de Dannemarie, au Syndicat Mixte à vocation multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur 4.

POINT 2	QUOTA PROMOTION DE GRADE - Avis du Centre de Gestion du Haut-Rhin
----------------	--

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 7 juin 2007, portant fixation du ratio promu/promouvables pour un avancement de grade à la Porte d'Alsace Communauté de Communes de la région de Dannemarie ;

Vu l'avis favorable par délégation, émis par le Président délégué du Comité Technique Paritaire auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin, portant le numéro d'enregistrement AVT F2007.127 en date du 6 novembre 2007 ;

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité :

CONFIRME sa décision du 7 juin 2007, ayant eu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, pour la fixation du ratio promu/promouvables pour un avancement de grade des agents de La Porte d'Alsace, à 100% de l'effectif présent dans chaque grade et remplissant les conditions.

POINT 3	ANNULE
----------------	---------------

Tous les éléments n'étant pas à disposition, le point 3 inscrit à l'ordre du jour concernant les ventes de la ZA du Canal à Hagenbach, est reporté.

POINT 4	PRESENTATION RESULTAT ETUDE DECHETTERIE MOBILE
----------------	---

Après avoir été présentée à la commission « Ordures Ménagères », ainsi qu'au Bureau, l'étude de mise en place d'une déchetterie mobile pour le ramassage des encombrants est soumise aux délégués communautaires.

Conformément à l'avis de la commission et du Bureau, le Conseil de Communauté souhaite qu'un essai soit effectué sur 2008, avant toute décision définitive de mise en place en 2009. Cet essai sera programmé courant du mois de juin 2008.

POINT 5	PRESENTATION RESULTAT ETUDE MODE DE GESTION CLSH
----------------	---

Les délégations de Service Public conclues avec les Foyers Clubs du Haut-Rhin, arrivent à échéance le 31 décembre 2008. Considérant les délais nécessaires à la mise en œuvre des formalités liées au renouvellement de gestion des trois Centres de Loisirs Sans Hébergement, soit Balschwiller, Bréchaumont et Montreux-Vieux, les services de La Porte d'Alsace ont menés une étude dont le résultat est présenté aux membres. Les délégués seront appelés à se prononcer après avoir pris connaissance des orientations budgétaires 2008 en point 8 de la présente séance.

POINT 6	APPROBATION AVENANT MARCHE TRANSPORTS SCOLAIRES - Augmentation tarif prestations
----------------	---

Le Conseil Général du Haut-Rhin et l'Union Régionale du Transport d'Alsace ont approuvé l'application, au 1^{er} septembre 2007, un taux de progression du prix du ramassage des transports scolaires de 2.11 %.

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité :

DECIDE de conclure un avenant de modification du prix des transports scolaires à compter du 1^{er} **septembre 2007**, soit une progression de **2.11 %**, avec le transporteur EXPRESS SUNDGOVIENS de BALLERSDORF.

AUTORISER le Président à signer les pièces à intervenir.

POINT 7	DECISION MODIFICATIVE AU BG n° 08/2007
----------------	---

Afin de procéder aux écritures de régularisation des cessions concernant la vente des terrains de la ZA des tuiliers à Retzwiller ;

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité, de porter modification n°08/2007 au budget général, comme suit :

Inscription d'un montant de

- 467 047,32 à l'article 192
- 569 182,22 à l'article 675

A prélever pour un montant de

- 569 182,22 à l'article 2115
- 467 047,32 à l'article 776

En passant par les comptes 023 « virement en section d'investissement » pour un montant de 102 134,90 et 021 « virement de la section de fonctionnement » d'un montant de 102 134,90.

POINT 8	APPROBATION ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008
----------------	--

Le Conseil de Communauté APPROUVE les orientations budgétaires 2008, telles que présentées par le Président aux membres, suivant annexe.

Dans le cadre de ces orientations, afin de permettre de préparer au mieux le budget primitif 2008, les membres prennent les décisions qui suivent. En ce qui concerne la création des 2 postes de la grille administrative, ainsi que les 2 postes de la grille technique, le Président précise que ceux-ci font l'objet d'une double ouverture à des grades différents, afin d'augmenter les possibilités de recrutement de titulaires des concours de la Fonction Publique Territoriale et qu'à l'issue des nominations, les 2 postes non pourvus (1 administratif 1 technique) seront annulés.

8.1. MULTI ACCUEIL DANNEMARIE - Construction d'un nouveau bâtiment

Lors du Conseil de Communauté du 7 juin 2007, le Président rendait compte de la situation de saturation et de non-conformité des locaux du multi accueil sis au 1 rue de l'Hôpital à Dannemarie.

Oùï les explications complémentaires apportées par le Président ; considérant qu'il devient indispensable de créer un nouveau site pour regrouper les services à la petite enfance : le multi accueil et le relais d'assistantes maternelles ;

Le Conseil de Communauté après délibération et à l'unanimité :

DECIDE

- DE CONSTRUIRE un nouveau bâtiment pour les services de la petite enfance : multi accueil et relais d'assistantes maternelles, sur le terrain propriété de La Porte d'Alsace contigu à l'aire de transports scolaires et du COSEC, sur les parcelles cadastrées section 7 n° 205, 206, 207 et 208 à Dannemarie ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2008 ;

DEMANDE à la commission « bâtiments » de procéder à une étude préliminaire et visites permettant de fixer le futur cahier des charges.

8.2. CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Approbation mode de gestion à compter du 1^{er} janvier 2009

Le 31 décembre 2008, les délégations de service public conclues avec les Foyers Clubs du Haut-Rhin, pour la gestion des Centres de Loisirs Sans Hébergement de Balschwiller, Bréchaumont et Montreux-Vieux, arrivent à échéance.

Afin de préparer au mieux les conditions de gestion des CLSH de Balschwiller, Bréchaumont et Montreux-Vieux à compter du 1^{er} janvier 2009, il convient d'ores et déjà de fixer sous quelle forme cette gestion sera assurée :

- Soit de nouvelles DSP
- Soit en régie directe

Où le résultat de l'étude menée par les services de La Porte d'Alsace, présenté dans cette même séance ;

Le Conseil de Communauté, après délibération avec 28 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention, DECIDE :

DE REPRENDE EN REGIE, la gestion des CLSH de Balschwiller, Bréchaumont et Montreux-Vieux ;

DE DONNER délégation au Bureau pour toutes décisions permettant la mise en place de la gestion, au 1^{er} janvier 2009, des CLSH de Balschwiller, Bréchaumont et Montreux-Vieux.

8.3. CREATION D'UN POSTE PERMANENT TECHNICIEN SUPERIEUR (3EME AGENT DE DEVELOPPEMENT)

Vu le Code général des Collectivités territoriales ; Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; Vu le budget e la collectivité ; Vu le tableau des effectifs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un poste de TECHNICIEN SUPERIEUR à temps complet, avec effet au 1^{er} janvier 2008. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu (pour mémoire, 1^{er} échelon brut/mensuel 1396,55€ au 1^{er}/2007).
- AUTORISE le Président à recruter sur cet emploi, le cas échéant, un agent contractuel pour une durée de 3 ans.
- DE PROCEDER aux mesures de publicité requises avant tout engagement.
- DE DONNER délégation au Bureau pour toutes décisions complémentaires à prendre dans le cadre de cette création.

La création de ce poste d'Agent de développement, est rendue nécessaire afin de faire face aux nouvelles compétences prises par la collectivité.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité.

8.4. CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'INGENIEUR (3EME AGENT DE DEVELOPPEMENT)

Vu le Code général des Collectivités territoriales ; Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; Vu le budget de la collectivité ; Vu le tableau des effectifs ; Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un poste d'INGENIEUR à temps complet, avec effet au 1^{er} janvier 2008. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu (pour mémoire, 1^{er} échelon brut/mensuel 1582.46€ au 1^{er}/2007).
- AUTORISE le Président à recruter sur cet emploi, le cas échéant, un agent contractuel pour une durée de 3 ans.
- DE PROCEDER aux mesures de publicité requises avant tout engagement.
- DE DONNER délégation au Bureau pour toutes décisions complémentaires à prendre dans le cadre de cette création.

La création de ce poste d'Agent de développement, est rendue nécessaire afin de faire face aux nouvelles compétences prises par la collectivité.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité.

8.5. CREATION D'UN POSTE PERMANENT - REDACTEUR

Vu le Code général des Collectivités territoriales ; Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; Vu le budget de l'établissement ; Vu le tableau des effectifs ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil de communauté DECIDE la création d'un poste de rédacteur territorial. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu. Pour mémoire, 1^e échelon au 1.7.2007 : 1346.68€ brut.

DUREE DE TRAVAIL AFFÉRENTE AU POSTE : à temps complet avec effet au 1^{er} avril 2008

MOTIFS : la création de ce poste est devenue nécessaire afin de faire face à la réorganisation des services faisant suite à ;

- La reprise en régie du multi accueil (CLSH suivant décision de ce même jour)
- La prise de compétences supplémentaires

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité.

8.6. CREATION D'UN POSTE PERMANENT - ATTACHE

Vu le Code général des Collectivités territoriales ; Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; Vu le budget de l'établissement ; Vu le tableau des effectifs ;

NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION : après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide la création d'un poste d'Attaché territorial.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu. Pour mémoire, 1^e échelon au 1.7.2007 : 1582.46[€] brut.

DUREE DE TRAVAIL AFFÉRENTE AU POSTE : à temps complet avec effet au 1^{er} avril 2008

MOTIFS : la création de ce poste est devenue nécessaire afin de faire face à la réorganisation des services faisant suite à :

- La reprise en régie du multi accueil (CLSH suivant décision de ce même jour)
- La prise de compétences supplémentaires

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité.

POINT 9	APPROBATION VERSEMENT SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
----------------	--

Vu la demande d'aide exceptionnelle présentée par l'Association des Agriculteurs Français et Développement International du Haut-Rhin, pour le soutien et l'accompagnement au développement du monde rural au MALI ;

Considérant le caractère intercommunal de cette demande ;

Le Conseil de Communauté, après délibération et (à l'unanimité) DECIDE :

DE VERSER une aide ponctuelle et exceptionnelle pour le soutien et l'accompagnement de l'organisation mutualiste de l'AFDI dans le cadre du développement du monde rural au MALI, d'un montant de 2000.00€ à prélever de l'article 657410, à verser à l'AFDI 68 de Sainte Croix en Plaine.

POINT 10	APPROBATION RACHAT MOBILIER/MATERIEL CCM
-----------------	---

Vu les décisions successives d'acquisition de l'immeuble 7 rue de Bâle à Dannemarie, notamment en date du 28 juin 2004, en vue d'y transférer le siège de la Porte d'Alsace Communauté de Communes ;

Vu l'acte de vente n° 008666 du 25 novembre 2006, reçu par Me Michèle GARCIA Notaire à Dannemarie, portant acquisition d'un immeuble avec terrain attenant sis au 7 rue de Bâle à Dannemarie,

Vu l'annexe à l'acte de vente du bâtiment, concernant les biens meubles devenus immeubles ;
Considérant la proposition de rachat du mobilier/matériel actuellement en place dans l'immeuble sus mentionné, suivant inventaire préliminaire établi en date du 25 novembre 2006 ;

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité DECIDE :

DE RACHETER auprès de la CAISSE DE CREDIT MUTUEL de LA PORTE D'ALSACE, l'ensemble du mobilier/matériel restant en place à la date de remise des clés de l'immeuble sis au 7 rue de Bâle à Dannemarie. Un inventaire contradictoire entre les parties sera signé, avec fixation du prix de rachat définitif dudit mobilier et matériel.

D'AUTORISER le Président à signer toutes pièces nécessaires à la contractualisation de cette décision.

La Porte d'Alsace a été destinataire d'un courrier du Conseil de Prud'hommes d'Altkirch, faisant part de ses craintes liées à la réforme de la carte judiciaire. En effet, la juridiction d'Altkirch pourrait être visée par un transfert au Conseil de Prud'hommes de Mulhouse.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, demande le MAINTIEN du CONSEIL DE PRUD'HOMMES D'ALTKIRCH, aux motifs suivants :

- la justice prud'homale est une justice de proximité, dont les membres sont élus localement et doivent être en phase socialement.
- Le décalage culturel entre la ville et la campagne est prononcé dans notre région, une centralisation urbaine serait préjudiciable au fonctionnement des différentes sections et principalement des sections Commerce et Activités Diverses.
- La compétence territoriale de la juridiction d'Altkirch est très étendue et en cas de suppression du Conseil, les justiciables se verraient dans l'obligation de se déplacer sur Mulhouse. Ces déplacements nécessiteront du temps et engendreront des frais supplémentaires pour les parties, ce qui ne favoriserait pas leur présence physique à l'audience.
- Par ailleurs, il est établi que l'on rencontre plus de difficultés de fonctionnement dans les juridictions de plus grande importance que dans les petites. Ainsi, le délai d'évacuation des affaires du Conseil de Prud'hommes d'Altkirch est l'un des plus rapide d'Alsace. En conséquence, il est demandé d'élargir la compétence territoriale du Conseil d'Altkirch, en absorbant les cantons de Sierentz et de Masevaux.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Président lève la séance à 20 h 45

Dannemarie, le 13 décembre 2007
Le Président,

Patrick FISCHER

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008

Considérant que notre collectivité n'est pas tenue d'adopter des orientations budgétaires au sens strict du Code Général des Collectivités Territoriales (pas de commune membre de + de 3500 habitants), je souhaite néanmoins que les membres du Conseil de Communauté puissent prendre connaissance et approuver les orientations budgétaires pour 2008.

Celles-ci ont été validées lors de la réunion du Bureau, le 15 novembre dernier.

I. ZONES D'ACTIVITES

I.1. RETZWILLER

1.1. PREMIERE TRANCHE

Un dernier lot, détaché du lot souche n° 5 reste à vendre sur la première tranche. Les travaux de requalification sont achevés.

1.2. DEUXIEME TRANCHE

La deuxième tranche sera totalement réalisée par budget annexe. Les études prévues en 2007 n'ont pu être réalisées, mais le seront en 2008.

Ib. ZONE D'ACTIVITE DU CANAL A HAGENBACH

Deux parcelles issues de la parcelle souche seront vendues.

II. MULTI ACCUEIL et CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (C.L.S.H.)

II.1. Multi accueil

Les travaux de mise aux normes et permettant l'accueil de 5 enfants supplémentaires, ont été réalisés : salle de bain, toilettes, dortoir supplémentaire et peintures. La décision de construction d'un nouveau bâtiment, dont le projet est actuellement à l'étude (demande du Conseil de Communauté du 7.6.2007) vous est proposée dans cette même séance. Cette décision s'inscrit également dans le cadre de la charte de développement local. La commission devra se réunir prochainement. La date limite de réalisation est fin 2009, fin du contrat enfance.

II.2. Relais d'Assistantes Maternelles

Une bibliothèque « bébé » est en cours de constitution au Relais d'Assistantes Maternelles. Ce service remplit son rôle et répond de plus en plus aux demandes formulées par les assistantes maternelles.

Les locaux actuels du RAM sont abrités par le centre Malraux et loués à la Ville de Dannemarie. Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau multi accueil, les missions du RAM étant complémentaires, ce service fera l'objet d'un transfert vers le nouveau bâtiment du multi accueil.

II.3. CLSH

La DSP conclue pour 3 ans avec la Fédération des Foyers Clubs du Haut-Rhin, arrive à échéance le 31 décembre 2008. L'étude réalisée par les services de la CCPA et présentée ce même jour, doit permettre de décider, soit d'une reprise en régie directe ou de la conclusion d'une nouvelle DSP.

III. PESEE EMBARQUEE et SELECTIF

III.1. PESEE EMBARQUEE

Notre pesée embarquée fait l'objet de nombreuses présentations, de renseignements téléphoniques et transmission de documents, ainsi que d'une visite de Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Secrétaire d'Etat à l'écologie.

L'actuel marché de collecte et traitement des déchets résiduels ménagers a été signé pour 3 ans, reconductible 1 an. Le service devrait être équilibré pour 2007, seule la hausse du prix du service pour 2008 sera réajustée sur la redevance 2008. La commission OM et le Bureau seront amenés à proposer les tarifs en conséquence.

III.2. SELECTIF

D3E

Deux premières collectes ont été organisées pour 2007. Le résultat a été très positif, le nombre de collectes en 2008 est porté à 4 (dates fixées sur le calendrier 2008), soit 1 par trimestre.

DECHETTERIE - TRI MOBILE

Une réflexion a été menée par la commission OM, pour la création d'une déchetterie tri mobile 1 fois par mois répondant aux besoins occasionnels des particuliers, notamment en matière d'encombrants. Les conclusions rendues par cette commission sont négatives.

Après l'abandon du projet de création d'une déchetterie, la commission OM a étudié la possibilité de mettre en place un tri mobile. La commission a validé le principe d'un essai à réaliser en 2008 suivi d'une décision de mise en place, le cas échéant, en 2009.

Le programme de renforcement des conteneurs à huiles de vidange et de verre suit son cours.

IV. FISCALITE

Les réflexions ou projets à inscrire ou reportés en 2007 (travaux du siège, 2^e tranche ZA des Tuiliers, construction nouveau multi accueil, conciergerie du COSEC,...), la continuité des actions menées, ainsi que l'augmentation des charges de fonctionnement, demandent un engagement constant en matière de fiscalité, le principe ayant été adopté lors des orientations 2005.

La Communauté de Communes doit se donner les moyens liés aux besoins de financement tant en fonctionnement qu'en investissement.

- Une augmentation de 10 % est proposée pour 2008, afin de faire face à l'augmentation du fonctionnement général de la structure.
- Tout nouveau service devra faire l'objet d'une fiscalité supplémentaire. Considérant la décision de ce même jour, soit la mise en place de nouveaux sites de restauration scolaire, une augmentation supplémentaire de 5 % devra être appliquée.

L'augmentation totale de 15 % ainsi fixée sera appliquée : soit sur le produit fiscal attendu, soit sur les taux. Le plus favorable sera retenu.

Pour mémoire, le produit fiscal attendu pour 2007 était de 640 000.00 €. Il est à noter que le dégrèvement pour plafonnement de la taxe professionnelle, pour la Communauté de Communes, a été fixé à 20839.00€. Une décision modificative en ce sens vous est proposée ce même jour.

V. CHARTE INTERCOMMUNALE

V.1. PROGRAMME PLURIANNUEL

La IIIe charte de développement local 2007/2012 a été signée le 2 octobre 2007, suite à l'adoption du programme pluriannuel par le Conseil de Communauté, en date du 17 septembre 2007. Les axes retenus :

- axe 1 : encourager le développement économique
- axe 2 : accompagner l'accueil de la population par le renforcement et le développement des services
- axe 3 : conduire le développement durable du territoire par la poursuite des actions environnementales
- axe 4 : accompagner l'urbanisation du territoire
- axe transversal : animation de la charte et renforcement des moyens matériels et humains.

V.2. PROGRAMME 2007

Les actions réalisées sont :

- aménagement de 2 cantines scolaires
- réalisation d'un réseau très haut débit sur la ZA des tuiliers
- requalification de la ZA des tuiliers
- maison Sainte Barbe Altenach
- ORAC...

Les actions restant à mener :

- mise en place de panneaux d'information pédagogique sur le site des vernettes
- aménagement d'une aire de repos et pique nique sur le site des vernettes
- réalisation d'une étude diagnostique énergie et mise en place d'énergies renouvelables sur les sites de la CCPA.

HORS CHARTE

Pour rappel, les actions inscrites dans le cadre de la charte de développement ne sont soutenues que sur 3 ans. Certaines de ces actions sont poursuivies au-delà des 3 ans, telles :

- Poursuite du programme communication : édition des bulletins « l'info »
- Journées du patrimoine
- Délégation de service public CLSH
- Informatique : poursuite de la gestion du site internet/intranet, du multi média et du matériel informatique
- Fourrière intercommunale « animale »
- Participation au SCOT en lieu et place des communes
- Soutien aux animations d'été : maintien du poste de coordinatrice des actions jeunesse ;
- OCM en partenariat avec le Pays du Sundgau (Opération Collective de Modernisation de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural)
Etude d'un montant total de 41000.00€, déduction faite des aides, la participation de la CCPA pourrait représenter 400.00€.

VI. OPERATION DE RESTRUCTURATION DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE (ORAC)

Une ligne budgétaire de 50000.00€ a été inscrite en 2007, subventionnée par le département pour moitié dans le cadre de la charte de développement. Les dossiers retenus au titre des aides CCPA et CG68, représentent 42462,00€. Le versement intégral n'est pas effectué à ce jour, par manque de pièces justificatives. L'opération est close.

VII. GERPLAN

L'étude est achevée et le rendu final du cabinet d'études ECOSCOP est en cours. Le contrat de Mr Guillaume GRANO étant arrivé à échéance, le suivi des actions qui ont été validées sera confié au nouvel agent de développement (3^{ème}) qui sera recruté courant 2008. Ce suivi devrait représenter environ 40% dudit poste. La contractualisation du contrat CCPA/CDG68 devrait pouvoir s'effectuer courant janvier 2008.

Les actions pour 2008 :

- Itinéraires pédestres
- Charte graphique commune
- Pneumatiques agricoles

VIII. TRAVAUX ET ACQUISITIONS 2007

Les travaux programmés en 2007 n'ayant pas tous trouvés de terme, ceux-ci sont reportés pour 2008, soit pour les plus importants :

- Travaux de mise aux normes du COSEC
- 2^e tranche de la ZA des tuiliers

- Travaux plate forme de la Maison de la Nature
- Travaux du nouveau siège et acquisition matériel/mobilier
- Travaux de voirie du relais nautique
- Schéma d'assainissement

De nouveaux grands travaux seront inscrits, tels :

- Construction d'un nouveau multi accueil
- Construction/acquisition logement concierge du COSEC

IX. SERVICE JEUNESSE

Poursuite des actions dans le cadre de la jeunesse, avec le soutien financier de la Caisse d'allocations familiales.

X. RESTAURATION SCOLAIRE

Le développement des restaurations scolaires suit son cours. Après l'ouverture des sites de Bernwiller et Hecken, 3 nouveaux projets sont en cours d'étude : RPI de Gommersdorf-Hagenbach, RPI de Traubach-le-Bas/Traubach-le-Haut/Guevenatten/Sternenberg et du secteur de Elbach/Retzwiller/Wolfersdorf. Le projet prévoit à terme 8 restaurants pour un accueil au total de 240 enfants/jour.

Pour rappel, la gestion de ce service se répartit ainsi :

- le fonctionnement à la charge de la CCPA,
- les locaux nécessaires mis gracieusement à la disposition de la CCPA par la commune ou le regroupement,
- les travaux et équipements à réaliser par la commune ou regroupement
- l'attribution par la CCPA d'un fonds de concours sur l'investissement à réaliser pour les équipements complémentaires.

XI. DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La dotation globale de fonctionnement, 2^{ème} ressource fiscale de La Porte d'Alsace, après une baisse constante depuis 1999, s'est stabilisée en 2003, a sensiblement augmenté en 2004, stable en 2005 et 2006 et à nouveau sensiblement augmenté en 2007 :

- 2004 : 254 442.00€
- 2005 : 210 235.00€
- 2006 : 211 837.00€
- 2007 : 233 420.00€

XII. TRESORERIE

Le Bureau, sur délégation du Conseil de Communauté, a décidé le renouvellement de la ligne de trésorerie, pour un montant de 300 000.00 € (2 MF). Cette ligne, à ce jour, n'a fait l'objet d'aucun tirage de fonds.

XIII. LES SUBVENTIONS ET PRESTATIONS PREVISIONNELLES

Dans ses grandes lignes :

Aux structures associatives issues des actions de La Porte d'Alsace

	2008	Remarque	Rappel subvention 2007
Association de la Maison de Nature	40 000	aide de 54% dans le cadre CTL	40 000€
Rased		Nouveau découpage	
- Dannemarie	1 200	2 Rased sur le secteur	1 200€
- Wittelsheim	900		900.00
Ecole de Musique	27 500	Mise à disposition maison / frais fonctionnement	25 000€ + prise en charge dépenses directes
Collège (Dans le cadre des activités sportives et para scolaires)	21 000	Sub. Piscine pas nécessaire En 2005	2004 21 000€ 2005 15 000€ 2006 21 000€ 207 15 000€
CLSH - Foyers Clubs	270 000	aide de 54% dans le cadre CTL	240 000€
Office du Tourisme ALTKIRCH	2 000		2 000€

Aux organismes d'arrondissement

- PAIO : 6600.00€ (6378.50€ en 2007)
- PFIL : 2700.00€ (2674.00€ en 2007)
- Le Pays : 11400.00€ (10941.63€ en 2007) compris participation étude OCM

XIV. LE PERSONNEL

La prise de nouvelles compétences (énergies renouvelables, SPANC), la mise en place de nouvelles restaurations scolaires, l'éventuelle reprise en gestion directe, des CLSH en 2009 (12 salariés), rend indispensable le renforcement des services en place, courant 2008.

- La gestion administrative et comptable pourra être complétée avec l'extension des heures des agents actuellement à temps non complet.
- La gestion du personnel s'alourdissant d'une part, avec la création de nouveaux postes (7 prévisibles), qui portera à 47 le nombre d'agents de la CCPA d'ici à la fin 2008, d'autre part avec la mise en place d'un Comité Technique Paritaire, un agent chargé des ressources humaines devra également être recruté.

Les services de La Porte d'Alsace seront composés, d'ici à la fin d'année 2008, comme suit :

1. Service Administration Générale/Comptabilité

- Mme Sylvie SCHILLING - Directrice Générale - TC - Titulaire
- Mme Astrid CLORY- Adjoint administratif de 1^e cl 32/35^e - Titulaire
- Mlle Elise DA SILVA - adjoint administratif de 2^e classe - TC - Titulaire
- Nathalie DELAFOLIE - adjoint administratif 2^e cl - titulaire 19/35^e (retour de disponibilité prévu en mars pour remplacement congé maternité)
- Mlle Ludris DE ALMEIDA - adjoint administratif de 1^e cl - TC - titulaire

- Mme Jacinta GILOT - adjoint administratif de 2^e cl - 21h30/35^e - titulaire
- Ressources humaines - rédacteur ou attaché - TC - titulaire

2. Service Technique et Développement

a) Cellule développement local

- Mr Eric BOETSCH - agent de développement généraliste - TC - CDI
- Mlle Audrey MONGODIN - agent de développement spécialisé - TC - CDI
- 3^e agent de développement - TC -

b) Cellule Ouvriers intercommunaux

- Mr Thierry CAMBAZARD - adjoint technique de 2^e cl - TC - titulaire
- Mr Jérôme JOUVENCEAUX - adjoint technique de 1^e cl - TC - titulaire
- Mr Alexandre CASAN 26/35^e - agent d'entretien - Contrat d'Avenir - fin de contrat - à remplacer ou recruter
- Mr Jacky BIRRY - adjoint technique de 2^e cl - TC - titulaire
- Mr Frédéric CHABOUTE - adjoint technique de 2^e cl - TC - titulaire

c) Cellule collecte et élimination des déchets

Mlle Virginie RUEDY - adjoint administratif de 1^e cl - TC - Titulaire

d) Cellule Gerplan

Poste d'animateur à annuler - actions confiées au 3^e agent de développement

e) Cellule Agents d'Entretien/Surveillance

- Mme Irma JAEGER - adjoint technique de 2^e cl - TNC (27/35^e) - titulaire COSEC/EM
- Mme Anne STEPHAN - adjoint technique de 2 cl - TNC (21/35^e) - titulaire - relais nautique
- Mme VARES Madeleine - agent entretien TNC (6/35^e) contractuel CDD - siège
- Mme Bernadette FRIEDRICH 3/35^e - agent d'entretien - contractuel CDI - logements
- Concierge COSEC - Adjoint technique 2^e cl - TC titulaire - à pourvoir

3) Service Enfance/Jeunesse

a) Cellule Multi Accueil

- Mme Valérie EHRET - puéricultrice responsable - TNC 28/35^e - titulaire
- Mme Caroline ETTLIN - Educ. Jeunes Enfants co-responsable - TC - CDI
- Mme Farida YAHIA - Auxiliaire de puériculture TC - stagiaire
- Mme Katia PREVOT - Auxiliaire de puériculture TNC (28/35^e) CDI
- Mlle Delphine CHEHERE - Auxiliaire de puériculture TC - titulaire
- Mme Céline GOMES - Auxiliaire de puériculture TC CDI
- Mme Annie ROCH - ATSEM TNC (28/35^e) CDI
- Mme Laurette CUFFOLO - ATSEM TC CDI
- Mlle Claudine CAMINADA - ATSEM TC CDI
- Mlle Jessica MANDROYAN - AST TC - titulaire
- Mlle Cindy NAEGEL - AST TNC (20/35^e) CDI
- Mlle Santana BELTZUNG - Apprentie

b) Cellule Relais d'Assistantes Maternelles

Mlle Marie-Blanche BORY - coordinateur RAM - TC - contractuel CDD

c) Cellule Jeunesse/Restauration Scolaire

- Mlle Myriam PEQUIGNOT - coordinatrice jeunesse TC contractuel CDD
- Mme Christine CAMBAZARD - Adjoint administratif - TNC (32/35^e) CDI
- Mme BAUR Josiane - Adjoint technique 2^e cl - TNC (14.5/35^e) stagiaire
- Mme HELGEN Marie José - Adjoint technique 2^e cl - TNC (8.5/35^e) stag
- Mlle BRUN Elodie - adjoint technique 2^e cl - TNC (8.5/35^e) stagiaire
- Mme FENARD Gislaine - adjoint technique 2^e cl - TNC (7.5/35^e) stagiaire
- Mme HIRTH Catherine - adjoint technique 2^e cl - TNC (14/35^e) stagiaire
- Poste en attente de recrutement

Le projet de mise en place de trois restaurations scolaires supplémentaires pour 2008, nécessite le recrutement de personnel complémentaire, soit :

- . 3 agents de service à temps non complet
- . 6 agents d'encadrement à temps non complet

EN CONCLUSION

Les orientations budgétaires 2008 sont, pour partie, une reprise des objectifs non réalisés en 2007, complétées par de nouvelles opérations.

Elles énumèrent les principales rubriques du budget 2008, soumises à l'approbation du Conseil de Communauté. Celles-ci sont susceptibles de varier, en fonction des données réelles qui seront notifiées par les services administratifs et fiscaux.

Le Président, Patrick FISCHER

Rapport de campagne de caractérisation de flux d'ordures ménagères résiduelles

Collectivité	Communauté de Communes de la Porte d'Alsace
Flux	OM résiduelles
Période	décembre 2007

Données sur la caractérisation

Date de caractérisation	11 décembre 2007	Présentation du flux	Sacs
Lieu	Décharge Verte de Balschwiller	Mode échantillonnage	Pelletage
Département	Haut-Rhin	Moyens mis en œuvre	Unité mobile

Données sur l'échantillon

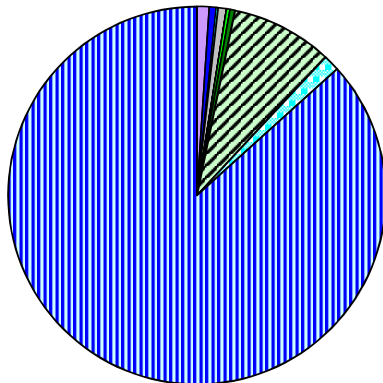
Date de prise d'échantillon	-	Référence	ensemble des tournées
Volume de l'échantillon	24 m ³	Poids d'entrée	481,4 kg

Résultats de la caractérisation

Fractions triées	Part %	Part en kg	Observations
JRM	1,04%	5,02	
CIPP	0,59%	2,85	
ELA	0,18%	0,88	
Acier	0,69%	3,32	
Alu	0,00%	0,00	
PET	0,32%	1,56	
PEHD	0,41%	1,96	
FFOM	8,67%	41,74	
Verre	1,40%	6,75	
OM résiduelles	86,69%	417,32	
Ensemble	100,00%		

Taux valorisable global :	13,31%
Indice de qualité :	Très pollué Pollué Indésirables Bon

Répartition du poids par fractions



Légende

	JRM
	CIPP
	ELA
	Acier
	Alu
	PET
	PEHD
	FFOM
	Verre
	OM résiduelles

Rapport de campagne de caractérisation de flux d'ordures ménagères résiduelles

Collectivité	Communauté de Communes de la Porte d'Alsace
Flux	OM résiduelles
Période	décembre 2007

Données sur la caractérisation

Date de caractérisation	11 décembre 2007	Présentation du flux	Sacs
Lieu	Décharge Verte de Balschwiller	Mode échantillonnage	Pelletage
Département	Haut-Rhin	Moyens mis en œuvre	Unité mobile

Données sur l'échantillon

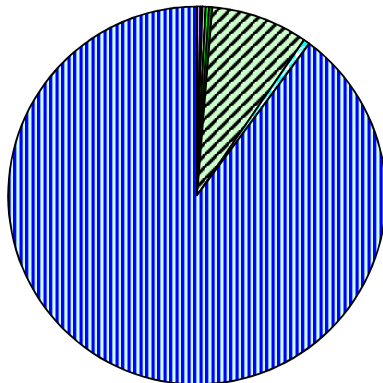
Date de prise d'échantillon	10 décembre 2007	Référence	tournée du lundi
Volume de l'échantillon	6 m ³	Poids d'entrée	135,2 kg

Résultats de la caractérisation

Fractions triées	Part %	Part en kg	Observations
JRM	0,31%	0,42	
CIPP	0,18%	0,24	
ELA	0,00%	0,00	
Acier	0,26%	0,36	
Alu	0,00%	0,00	
PET	0,26%	0,36	
PEHD	0,29%	0,39	
FFOM	8,28%	11,19	
Verre	0,55%	0,75	
OM résiduelles	89,87%	121,50	
Ensemble	100,00%		

Taux valorisable global :	10,13%
Indice de qualité :	Très pollué Pollué Indésirables Bon

Répartition du poids par fractions



Légende

	JRM
	CIPP
	ELA
	Acier
	Alu
	PET
	PEHD
	FFOM
	Verre
	OM résiduelles

Rapport de campagne de caractérisation de flux d'ordures ménagères résiduelles

Collectivité	Communauté de Communes de la Porte d'Alsace
Flux	OM résiduelles
Période	décembre 2007

Données sur la caractérisation

Date de caractérisation	11 décembre 2007	Présentation du flux	Sacs
Lieu	Décharge Verte de Balschwiller	Mode échantillonnage	Pelletage
Département	Haut-Rhin	Moyens mis en œuvre	Unité mobile

Données sur l'échantillon

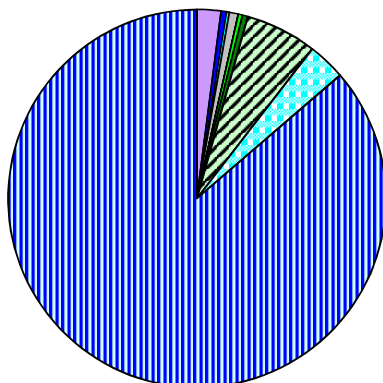
Date de prise d'échantillon	4 décembre 2007	Référence	tournée du mardi
Volume de l'échantillon	6 m ³	Poids d'entrée	123,9

Résultats de la caractérisation

Fractions triées	Part %	Part en kg	Observations
JRM	2,07%	2,56	
CIPP	0,47%	0,58	
ELA	0,23%	0,28	
Acier	0,77%	0,96	
Alu	0,00%	0,00	
PET	0,36%	0,44	
PEHD	0,45%	0,56	
FFOM	6,12%	7,58	
Verre	3,23%	4,00	
OM résiduelles	86,31%	106,94	
Ensemble	100,00%		

Taux valorisable global :	13,69%
Indice de qualité :	Très pollué Pollué Indésirables Bon

Répartition du poids par fractions



Légende

	JRM
	CIPP
	ELA
	Acier
	Alu
	PET
	PEHD
	FFOM
	Verre
	OM résiduelles

Rapport de campagne de caractérisation de flux d'ordures ménagères résiduelles

Collectivité	Communauté de Communes de la Porte d'Alsace
Flux	OM résiduelles
Période	décembre 2007

Données sur la caractérisation

Date de caractérisation	11 décembre 2007	Présentation du flux	Sacs
Lieu	Décharge Verte de Balschwiller	Mode échantillonnage	Pelletage
Département	Haut-Rhin	Moyens mis en œuvre	Unité mobile

Données sur l'échantillon

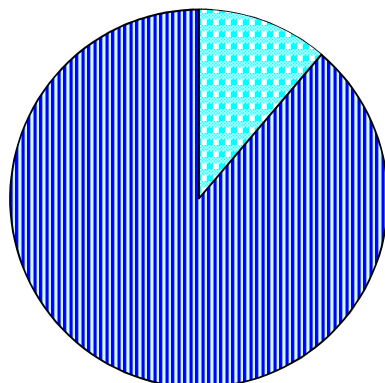
Date de prise d'échantillon	6 décembre 2007	Référence	tournée du jeudi
Volume de l'échantillon	6 m ³	Poids d'entrée	109,2 kg

Résultats de la caractérisation

Fractions triées	Part %	Part en kg	Observations
JRM	0,22%	0,24	
CIPP	0,38%	0,42	
ELA	0,22%	0,24	
Acier	0,00%	0,00	
Alu	0,00%	0,00	
PET	0,00%	0,00	
PEHD	0,27%	0,29	
FFOM	10,13%	11,07	
Verre	0,00%	0,00	
OM résiduelles	88,77%	96,94	
Ensemble	100,00%		

Taux valorisable global :	11,23%
Indice de qualité :	Très pollué Pollué Indésirables Bon

Répartition du poids par fractions



Légende

	JRM
	CIPP
	ELA
	Acier
	Alu
	PET
	PEHD
	FFOM
	Verre
	OM résiduelles

Rapport de campagne de caractérisation de flux d'ordures ménagères résiduelles

Collectivité	Communauté de Communes de la Porte d'Alsace
Flux	OM résiduelles
Période	décembre 2007

Données sur la caractérisation

Date de caractérisation	11 décembre 2007	Présentation du flux	Sacs
Lieu	Décharge Verte de Balschwiller	Mode échantillonnage	Pelletage
Département	Haut-Rhin	Moyens mis en œuvre	Unité mobile

Données sur l'échantillon

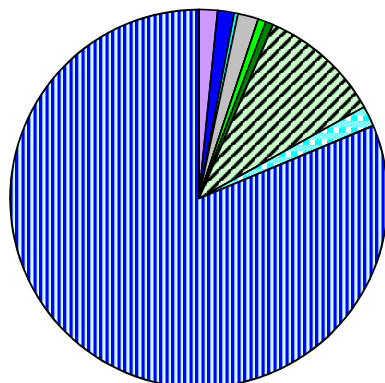
Date de prise d'échantillon	5 décembre 2007	Référence	tournée du mercredi
Volume de l'échantillon	6 m ³	Poids d'entrée	113,1 kg

Résultats de la caractérisation

Fractions triées	Part %	Part en kg	Observations
JRM	1,59%	1,80	
CIPP	1,43%	1,62	
ELA	0,32%	0,36	
Acier	1,77%	2,00	
Alu	0,00%	0,00	
PET	0,67%	0,76	
PEHD	0,64%	0,72	
FFOM	10,52%	11,90	
Verre	1,77%	2,00	
OM résiduelles	81,29%	91,94	
Ensemble	100,00%		

Taux valorisable global :	18,71%
Indice de qualité :	Très pollué Pollué Indésirables Bon

Répartition du poids par fractions



Légende

	JRM
	CIPP
	ELA
	Acier
	Alu
	PET
	PEHD
	FFOM
	Verre
	OM résiduelles